



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230207-DEL2023-S01013-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 7 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 7 février 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 1^{er} février 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN (à partir de 20h25), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (jusqu'à 20h37), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. SIBON, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN (jusqu'à 20h25), Mme PETIT (à partir de 20h37).

Procurations : M. SIBON a donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme TOUSSAINT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S01/013

**Objet : Commission municipale permanente « Environnement, cadre de vie »
Modification de la composition de la commission.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-22 ;

Vu la délibération n°2020/S02/003 du 26 mai 2020 relative à la création, à l'appellation des commissions municipales permanentes et à la détermination du nombre de leurs membres ;

Vu la délibération n°2020/S02/005 du 26 mai 2020 désignant les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la commission municipale permanente « Environnement, cadre de vie » ;

Considérant la démission de Madame Anne Sophie DUCLOUX et la nomination de Madame Valérie CATAU, suivante de liste ;

Considérant, dès lors, que Madame Valérie CATAU remplace Madame Anne Sophie DUCLOUX et fait donc partie de la commission permanente « Environnement, cadre de vie » ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 31 janvier 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article unique : Sont désignés membres de la commission municipale permanente « Environnement, cadre de vie » :

M. Henri VINCENT, Maire Adjoint
M. Gaël BARBIER, Maire Adjoint
Mme Sylvie MARIAUD, Maire Adjoint
M Pierre CROSNIER LECONTE, Maire Adjoint
M Alexandre LOUIS, Conseiller Municipal
M Cédric KLEIN, Conseiller Municipal
Mme Stéphanka TOUSSAINT, Conseiller Municipal
Mme Stéphanie JOAQUIM BOURALY, Conseiller Municipal
M Jean Christophe SIBON, Conseiller Municipal
M Jérémie RIBEYRE, Conseiller Municipal
Mme Valérie CATAU, Conseiller Municipal
M Franck PRUNUS, Conseiller municipal

M Hermann SCHNEIDER, Conseiller Municipal
Mme Myriam PETIT, Conseiller Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,




Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Register dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine




Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le **15 FEV 2023**
Et de la publication le **16 FEV 2023**